

A@UASERV

Date de fin de validité : 29/10/2025

caraibes

Émetteur

AQUASERV CARAIBES

Salle d'Asile Petit-Pérou 97139 Les Abymes

Tél.: 0690 69 59 72 | 0690 15 60 00 Email: contact@aquaserv-caraibes.com

Web: aquaserv-caraibes.com

Adressé à

MR ILES Jonathan

97130 CAPESTERRE BELLE EAU

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
Microstation à culture fixée type TRICEL FR9/6000 pour 9EH	0%	8 990,00	1	5%	8 540,50
Agrément n° 2011-006-ext2					
Système mono-cuve de capacité 5546 litres :					
 Traitement primaire de 3223 litres. Traitement secondaire de 1377 litres. Décantation finale de 946 litres Souffleur d'air de 70 Watts, avec protection thermique et presostat d'alarme 					
FORFAIT LIVRAISON CAPESTERRE BELLE EAU	0%	200,00	1		200,00
Installation du réseau d'assainissement et mise en service	2,1%	4 800,00	1		4 800,00
 Livraison du matériel et des matériaux sur chantier(sable, gravier, géotextile feutre anticontaminant). Mise à disposition minipelle pour les travaux de terrassement et fouilles des tranchées. Réglage du fond de forme et pose de la station. Remblaiement. Fourniture et raccordement de l'ensemble des PVC y/c coudes depuis la maison jusqu'à la station. Pose + fourniture cablage électrique du surpresseur à la boite de dérivation extérieur. Création de la ventilation primaire y compris accessoires(colier, chapeau de ventilation). Pose + fourniture regard de répartition. Pose + fourniture regard de bouclage. Création d'un réseau de dispersion de 2 x 10ml. Mise en service de la microstation. 					
BAC A GRAISSE 500L (Nécéssaire si la microstation est posée à plus de 10ml de la cuisine).	0%	690,00	1		690,00
 Fourniture bac à graisse. Création du lit de sable. Pose et raccordement y compris accessoires(coude, pvc) 					
Prévoir une alimentation électrique pour le fonctionnement de la station Aucune évacuation des terres est prévue					



Proposition PR2510-0112

Date: 14/10/2025

Date de fin de validité : 29/10/2025

c o r o i b e s	
En cas de besoin le brise ro	che est en supplément (55€/

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:	Tota	al net avant re	emise	14 680,00
-petit arbre : 3m				
-clôture : 3m				
-haies : 3m				
-maison, ouvrage fondé : 5m				
Distance à respecter pour installation				
3 223 L				
La vidange ne concerne que le compartiment décanteur primaire soit				
les 2 ans voir plus)				
La fréquence de vidange est en fonction de l'utilisation.(environ tous				
Puissance électrique consommée modérée 64W				
membranes environ tous les 2/3 ans)				
compresseurs à membranes nécessite un échange régulier des				
Compresseur à piston silencieux (pas à membranes car les				
biologique.				
Le compresseur est un système de soufflerie d'air pour l'épuration				
équipements électromécaniques				
Garantie de 20ans sur la structure PRV et de 2 ans sur les				
tranquillité d'esprit				
Aucune pièces électronique à l'intérieur de nos cuves pour une				
vidange				
Ventilation secondaire intégrée dans le couvercle de la cheminée de				
Résiste à la nappe				
Entrée et sortie hautes pour éviter les tranchées profondes				
Faible profondeur de fouille.				
Cuve légère pour le transport et la manutention (400kg)				
poser donc pas de réglages.				
Cuve en PRV ultra compacte avec une emprise au sol <7 m2, prête à				
0 8894 #				
(170€/an)				
proposons un contrat de maintenance effectué par nos soins				
Pour votre tranquillité et un bon fonctionnement, nous vous				
Decrease to the control of the contr				
de rapport d'étude de sol.				
Devis sous réserve de plan d'assainissement, de visite de chantier,				
En cas de desoin le brise roche est en supplement (55€/n)	0%	0,00	1	0,00

Banque: Caisse d'Epargne

 Code banque
 Code guichet
 Numéro de compte
 Clé

 11315
 00001
 08025403215
 18

Code IBAN: FR76 1131 5000 0108 0254 0321 518

Code BIC/SWIFT: CEPAFRPP131

Total net avant remise	14 680,00
Remise totale	449,50
Total HT	14 230,50
Total TVA 2,1%	100,80
Total TTC	14 331,30

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

La société AQUASERV CARAIBES conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.